



CULTURE

Ecole de musique intercommunale : une enquête sur les musiques actuelles amplifiées

Publié le 04 août 2020

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a lancé une étude en vue de la création d'un département dédié aux musiques actuelles amplifiées au sein de son école de musique intercommunale.

L'étude est menée par le collectif RPM, pour le compte de la communauté de communes, qui met en réseau des acteurs conduisant une mission d'intérêt général sur la question des pédagogies dans le secteur des musiques actuelles. Elle tient compte de l'offre pédagogique et artistique actuelle de l'école de musique de la Vallée de l'Hérault et de l'offre en musiques actuelles déjà présente sur le territoire dans les écoles privées notamment. Elle permettra d'identifier les enjeux propres à ce secteur pour le territoire intercommunal et d'accompagner la mise en œuvre du projet au sein de l'établissement afin d'élargir son offre artistique et pédagogique.

La première phase de diagnostic a été lancée au mois de juillet, avec la mise en ligne d'une enquête sur les pratiques et souhaits des musiciens, via les pages Facebook du collectif RPM :

<https://www.facebook.com/collectifRPM/> et de l'école de musique intercommunale :

<https://www.facebook.com/EMIVALLEEDELHERAULT>. Les résultats de ce questionnaire serviront de socle à la suite de l'enquête qui se traduira par des entretiens individuels et collectifs ainsi que par la création de groupes de travail

constitués de volontaires

La phase suivante s'attachera à la formalisation du projet. Un comité de pilotage et un comité technique porteront la réflexion autour des enjeux identifiés en vue de la constitution d'un référentiel qui accompagnera le projet culturel.

Les musiques actuelles simplifiées (MAA) sont les dernières musiques qui ont été institutionnalisées. En constante mouvance, elles regroupent des expressions musicales ayant vu le jour à partir du X^e siècle, utilisant l'amplification électrique et électronique comme éléments de écriture, de création et de diffusion.



 [RETOUR À LA LISTE](#)



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 [CONTACTEZ-NOUS](#)